Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, ue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

VIOLENT INCENDIE

Importants magasins réduits en cendres. — Vingt-cinq mille francs de dégats. — Plusieurs pompiers blessés

Hier soir, mardi, vers 8 heures, un violent incendie, dont la cause est inconnue, a réduit en cendres les magasins de M. Lesauvages, dégraisseur de lavettes industrielles, rue Montaigne, 2.

Ces magasins qui ont une superficie de 300 mètres carrés, contenaient un générateur, une batteuse, laveuse, essoreuse, deux colonnes de laveuses, 7,000 lavettes séchant sur des perches, 10,000 séchées, placées dans des casiers et prêtes à être expédiées.

Le feu a pris dans l'angle du séchoir qui communique avec la remise de M. Henri Nys chevilleur de porcs, 2 bis, rue Montaigne.

Les chevaux et voitures de ce dernier furent sauvés par les voisins.

Les sapeurs-pompiers à l'aide de cinq lances établies sur les bouches voisines, déversèrent des torrents d'eau sur le brasier et s'en rendirent maîtres après deux heures de travail.

Des magasins de M. Lesauvages il ne reste que des ruines. Les dégâts s'élèvent à 25,000 francs.

Au plus fort du sinistre, une partie de la toiture s'effondra entraînant dans sa chute plusieurs pompiers qui, en tombant se firent des contusions sans gravité sur tout le corps. D'autres pompiers combattant le feu de plein pied, n'eurent que le temps de se retirer pour ne pas être écrasés.

Pour M. Nys, les dégâts s'élèvent à quelques milliers de francs.

Une enquête est ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police du 2e arrondissement.

Une équipe de quinze hommes est restée toute la nuit sur les lieux.

UN BON COUTEAU

Alphonse Quitannent, âgé de 28 ans, magasinier, demeurant rue du Fort, était employé vers onze heures du matin dans le magasin de J. Deroyelle marchand de cuirs.

En fixant des paquets, le couteau a glissé et l'ouvrier s'est coupé à la face dorsale de l'index gauche.

DOIGT MUTILE

Il était huit heures du matin environ. Paul Delerq, cégépeur, au peignage Alfred Motte et Cie, à Wavrighem, domicilié rue Poitevine à Wattrelos, était occupé à mettre une courroie dans la troisième assortiment de cardeuse.

Au cours de cette opération, il eut l'annulaire gauche [illegible] et un doigt. Ce dernier [illegible] complètement [illegible].

Le docteur a constaté une perte de substance [illegible] présentant un long mois de repos.

LES POIDS LOURDS

François Desmet, âgé de 38 ans, manœuvre demeurant rue Lannoy, cour Tiberghien, a été blessé dans le chantier de MM. Deroubaix et fils, boulevard de Beaurepaire, par la chute d'un bloc de fonte qui lui est tombé sur le gros orteil droit.

Le docteur Dupire estime à un demi-mois l'incapacité de travail résultant de cette blessure.

VISITES A L'HOPITAL DE LA FRATERNITE

L'administration des hospices de Roubaix informe le public, qu'en raison du Nouvel An, les visites du jeudi 31 décembre 1908 pour les parents des malades en traitement à l'hôpital sont supprimées et reportées au vendredi 1er janvier 1909, de onze heures à midi.

LES CHUTES

Chez Alfred Motte et J. Poisse, filateurs, 28, rue des Longues-Haies, Henri Decame, âgé de 48 ans, rattacheur, demeurant rue de l'Epeule, 90, a fait une chute sur le plancher. Il s'est contusionné la main droite et fait une entorse du poignet.

— Cyrille Leuw manœuvre demeurant rue du Tilleul, cour Boyer, 11, était employé à la construction Watel, avenue des Villas. En portant des briques il a buté, est tombé sur un morceau de fer et s'est fait une blessure à l'éminence thénar gauche.

— Chez Boulangé et Figeac, rue Vernet, François Masse, âgé de 32 ans, rentreur, demeurant rue Voltaire, cour Dubuisson, 5, a fait dans la salle de rentrage une chute en soulevant une chaîne.

On a constaté des plaies contuses présumées droites et prescrit 15 jours de repos.

L'ELECTRIQUE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING

La société a l'honneur d'informer le public que le 1er janvier, les trains du matin dits « trains ouvriers » seront mis en marche.

INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi, vers cinq heures du soir, dans la cave de la maison de commerce Lestrenne frères, rue Neuve, 69.

Le feu, qui dévorait un plancher, au-dessus du calorifère, a été rapidement éteint par le personnel avant l'arrivée des pompiers.

Les dégâts sont insignifiants.

COURS DE TISSAGE MECANIQUE

Un cours pratique de tissage mécanique s'ouvrira le mardi 5 janvier 1909 à l'école pratique d'industrie, 76, rue du Collège.

Ce cours s'adressera aux apprentis et ouvriers qui désireront entrer dans l'industrie du tissage.

Les apprentis et ouvriers dont le travail donnera satisfaction seront rémunérés.

Le cours aura lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures et demie du soir.

Les inscriptions sont reçues à l'école pratique d'industrie de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

FUNERAILLES CIVILES

Les funérailles civiles de Charles CAU, décédé à Roubaix le 28 décembre 1908, dans sa 58e année, auront lieu à Roubaix aujourd'hui mercredi 30 décembre, à trois heures et l'après-midi.

Assemblée à l'hôpital de la Fraternité, avenue Julien Lagache.

RECEPTIONS DU 1er JANVIER

L'administration municipale porte à la connaissance des corps constitués et des fonctionnaires que, en raison de l'exiguïté des locaux de la mairie, elle ne recevra pas à l'occasion du renouvellement de l'année.

LES ADJUDICATIONS

Hier a eu lieu à la mairie l'adjudication des denrées alimentaires nécessaires aux fourneaux économiques pour l'année 1909.

Ont été nommés adjudicataires : Lefebvre Farvaque, Castelain, Emile Fournier, Desobry-Teneul.

— Une autre adjudication a eu lieu le même jour pour la fourniture de cordelettes nécessaires à la condition publique des matières textiles.

M. Debloek a été nommé adjudicataire.

Hippodrome municipal

LA SOIREE D'AUJOURD'HUI

VICTOR GALLOIS A ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 30 décembre, à l'Hippodrome municipal pour la troisième représentation subventionnée de la troupe de Douai (direction A. Fertinel).

Au programme : un « NOCTURNE » et « MAIA », un acte lyrique de notre compatriote Victor Gallois, prix de Rome en 1905, interprété par Mlle R. Disley, MM. Ariel et Périssé — (ces deux ouvrages seront conduits par l'auteur), — et la FILLE DU REGIMENT, opéra-comique en deux actes, avec le concours de Mme de Rubo, chanteuse légère du Grand-Théâtre de Bordeaux, et de M. Béchard, basse chantante de la Gaieté Lyrique.

Le spectacle commencera par :

LE PETIT HOTEL, comédie en un acte de *Meilhac et Halévy*.

Bureaux : 7 heures et demie. — Rideau, 8 heures.

Tramways spéciaux dans toutes les directions, après le spectacle.

Je ne fume que le NIL

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LES CONFERENCES MENSUELLES DU « NORD-TOURISTE ». — C'est aujourd'hui mercredi à huit heures et demie du soir, que Me Ernest Honore, avocat, Membre du Comité Directeur du Nord Touriste, donnera à l'amphithéâtre de l'Ecole des Arts Industriels, Place Chevreul, à Roubaix, sa conférence sur l'Allier, Vichy et Clermont-Ferrand.

Cette causerie, qui promet d'être des plus intéressantes, sera accompagnée d'un grand nombre de projections lumineuses inédites.

Les membres du Nord-Touriste et leur famille pourront assister sur présentation de leur carte d'identité, le public sera admis dans la partie de l'amphithéâtre qui lui est habituellement réservée.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 29 décembre 1908

Naissances. — Angèle Spriet, rue de Florence, 16. — Gilbert Gorlinor, rue Turgot, cour Saint-Joseph, 11. — Mathilde Stubbaut, avenue Julien-Lagache. — Anselme Duplier, avenue Julien-Lagache. — Léon Montagne, rue Jouffroy, cour Petit, 3. — Pierre Delcourroy, rue de l'Industrie, 8. — Emmanuel Espinoul, rue Decrême, 12.

Décès. — Gaspard Desnoulet, 70 ans, sans profession, rue de Solférino, 13. — Jane Potar, 80 ans, sans profession, rue de la Banque, 25. — Ferdinand Lebedelle, 67 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Rosalie Tanghe, 80 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Charles Cau, 57 ans, tisserand, avenue Julien-Lagache. — Henry Belin, 56 ans, cocher, avenue Julien-Lagache. — Adolphe Deregnaucourt, 55 ans, comptable, rue Saint-Jean, 185. — Pierre Duquesnoy, 39 ans, mécanicien, rue de la Chaussée, 51.

WATTRELOS

A LA MAIRIE. — Les réceptions du jour de l'an à la mairie auront lieu demain jeudi, 31 décembre, à trois heures et demie, dans la salle des séances du Conseil municipal.

Le lendemain du jour de l'an, samedi, les bureaux du secrétariat seront ouverts de huit heures à midi ; ceux de l'état civil resteront ouverts jusqu'à cinq heures du soir.

EBOUAGE PUBLIC. — Le service de l'ébouage ne fonctionnera pas le jour de l'an. Les voitures passeront le lendemain samedi, dans la matinée seulement, par les rues Carnot, du Bureau, de la Mairie, Négrier, du Moulin, de l'Industrie, Pierre-Château et Jeannie-d'Arc.

La journée du lundi 4 remplacera celle du 1er janvier.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — Irène Lemaire, fort Lebas. — Clovis Vanhaulte, rue Pierre-Catteau, 7. — Jean-Baptiste Bouhours, rue de la Gendarmerie. — Emilienne Vreck, rue de la Bailleric, 90 — Simone Vandaele, rue Félix-Faure, 39.

Décès. — Alfred Vandendenberg, 5 jours, à la Marliniere. — Irène Hallemieux, 4 jours, rue d'Audenarde. — Marie Vermeersbaghe, 3 ans, à la Marliere. — Emilienne Dhenin, 1 an, rue des Champs. — Flore Fispot, 26 ans, tisserande, rue Négrier. — Henri Heydis, 27 ans, monteur en fer, au Sartel.

WASQUEHAL

Au sujet du monopole des Pompes funèbres

UNE MISE AU POINT NECESSAIRE

Quelques personnes mal intentionnées sont, en ce moment, en train de combattre le nouvel arrêté municipal, approuvé par M. le préfet du Nord, concernant le règlement des droits et frais à payer pour le service extérieur des inhumations.

Cela ne serait rien et les choses seraient vite mises au point si ces messieurs discutaient avec loyauté les divers articles de ce règlement, mais alors leurs critiques ne seraient basées sur aucun fait et elles retomberaient dans le néant.

Samedi, on racontait dans l'usine Hannart, que le concessionnaire du monopole des pompes funèbres avait réclamé 200 ou 300 francs à une famille pour le transport d'un corps, la famille était obligée de prendre un cercueil qui ne valait rien et qu'elle payait excessivement cher.

Fumisterie toute pure ! Voici ce qui s'était passé : «Jeudi soir ,décédait subitement à Croix un ouvrier de l'usine Holden, habitant Wasquehal. La famille, prévenue, demanda aux pompes funèbres de Croix de vouloir bien transporter le cadavre sur une civière, à son domicile. L'employé alla aussitôt demander l'autorisation à M. le commissaire de police, qui, bien que ce mode de transport ne soit pas permis, l'autorisa pour être agréable à la famille.

Le fils du défunt commanda un cercueil aux pompes funèbres. Ce cercueil fut livré vendredi matin, mais certaines femmes, proches parentes du défunt, ne respectant même plus la mort, firent une vie du diable ,crièrent, insultèrent même l'ouvrier qui portait le cercueil et le lui refusèrent.

Pourquoi ? Tout simplement parce que ces mères chrétiennes en avaient reçu l'ordre d'un ensoutané

Depuis quelque temps, le clergé se plaît à ennuyer l'administration municipale de Wasquehal, mais celle-ci tient ferme et ni le clergé ni les mères chrétiennes ne sauront la faire faiblir.

» Il y a quelques jours, une vieille rentière de Wasquehal décédait. Les parents, très éloignés (qui ne sont parents que pour palper la belle galette) refusèrent le corbillard de la classe choisie. L'enterrement avait lieu à dix heures, ils voulaient avoir ,à dix heures, le corbillard de neuf heures. Ces messieurs disaient que c'était exagéré de faire payer 120 francs pour un corbillard, mais ils ne trouvaient pas que c'était trop cher de payer 250 francs au curé pour chanter quelques « oremus ». Ils firent donc partir le convoi à neuf heures un quart de la maison mortuaire et tous les assistants furent obligés d'attendre une demi-heure dans l'église, avant que le service commençât.

L'administration et le conseil municipal de Wasquehal ont trouvé que si quelqu'un pouvait payer 250 francs au curé, il pouvait payer 120 francs pour le corbillard.

Avant le monopole ,les beaux corbillards existaient déjà .Sans aucun doute, ces gens-là auraient pris le même corbillard que celui du monopole et comme alors ils n'auraient pas eu de municipalité socialiste à critiquer, ils auraient payé sans observation.

Et puis le monopole des pompes funèbres n'existe-t-il pas à Roubaix ? Il est établi sur les mêmes bases que celui de Wasquehal et, sans doute parce que l'administration mottiste est de la même couleur que ces messieurs les curés, on ne la critique pas.

Gageons que si l'administration réactionnaire d'autrefois revenait au pouvoir à Wasquehal, le monopole resterait établi tel qu'il est et que personne n'y trouverait à redire.

Au sujet du cercueil refusé, dont nous parlons plus haut, après avoir bien crié, voilà que la famille reconnaît son erreur et accepte samedi matin, le cercueil refusé vendredi soir.

Quant au corbillard, malgré les racontars la famille en question n'a payé que 15 francs et non pas les sommes exagérées dont il a été parlé à la maison Hannart.

Nous sommes certains qu'après avoir lu ces explications, qui étaient nécessaires, vous pourrez discuter en connaissance de cause les articles du nouveau règlement.

Vous pouvez d'ailleurs vous assurer de la véracité de nos dires en demandant à une personne de la famille si elle a payé plus de 15 francs pour un enterrement à huit heures et demie, et en lisant les affiches placardées sur les murs de la commune ,dans les estaminets et à la mairie.

Pour mémoire, nous donnons ci-dessous un bref résumé du règlement :

« Le transport des corps sur le territoire de la commune de Wasquehal, est exclusivement effectué par corbillard et suivant la classe choisie.

L'heure fixée pour l'enterrement primera toute autre considération pour fixer la classe choisie, toutefois l'administration municipale se réserve le droit de tenir compte à son gré des modifications portées sur les lettres de faire-part.

Classe extraordinaire de dix heures et demie à onze heures, 150 francs.

Première classe, de neuf heures trois quarts à dix heures un-quart, 120 francs.

Deuxième classe, de neuf heures un quart à neuf heures et demie, 75 francs.

Troisième classe, à neuf heures, 52 francs.

Quatrième classe ,entre huit heures et huit heures et demie, 15 francs.

Article 2. — Le transport des indigents se fera également par corbillard et gratuitement.

Seront considérés comme indigents et, par conséquent ,auront droit au transport gratuit : les hospitalisés non payants, les personnes secourues par le Bureau de bienfaisance et celles dont l'indigence de la famille sera dûment constatée par un certificat du maire.

Article 5. — Les familles gardent leur entière liberté en ce qui concerne la fourniture des cercueils, tentures, couronnes, billets, voitures de deuil, etc... et généralement de tous objets employés pour les cérémonies funèbres.

Article 11. — Les services de quatrième classe et d'indigents seront assurés directement par l'administration municipale. »

LES VISITES DU JOUR DE L'AN. — L'administration municipale informe ses administrés qu'elle ne recevra pas à l'occasion de la nouvelle année.

A LA MAIRIE. — Les bureaux de la mairie seront fermés vendredi 1er janvier 1909, à l'occasion de la nouvelle année.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Eycken et Leroy, M. Félicien Cattens, âgé de 40 ans, demeurant à Croix, s'est fait des brûlures aux mains, par de la lessive de sulfure.

— Au même établissement, M. Bertheloot Amédée, âgé de 12 ans, s'est fait des brûlures occasionnées par du sulfure.

— A l'usine Hannart frères, un journalier, M. Victor Delcourt, âgé de 24 ans, demeurant à Flers, rue de Lille, 108 était occupé à assembler des pièces de tissu au moyen d'épingles en cuivre. Il s'est fait une piqûre au pouce de la main gauche.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés.

LAMOI

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un tisserand de l'usine Leborgne, Victor Wamour, âgé de 48 ans, domicilié à Hem, quartier du Petit-Lannoy, est tombé si malheureusement sur le bâti de son métier qu'il s'est fracturé une côte au côté droit.

Le docteur Parmentier qui lui a donné des soins lui a ordonné un repos de six semaines, sans complications.

LYS-LEZ-LANNOY

ADJUDICATIONS. — Voici les résultats de quelques adjudications municipales auxquelles il a été procédé hier :

Fournitures classiques pour 1909, 1910, 1911 : M. Malagie-Masquelier a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 40 % sur les fournitures et de 40 % sur les livres de prix.

Pain du Bureau de bienfaisance : M. Oscar Salembier a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 0 fr. 03 au kilo.

Charbons : Cette adjudication a été remise à jeudi prochain.

ETAT CIVIL DE LYS-LEZ-LANNOY. — *Naissances.* — Aime Dauchy, rue du Bois.

Décès. — Julien Dubosquelles, 4 ans, carrière de la Justice.

HEM

RECEPTION DU JOUR DE L'AN. — Le maire et les adjoints recevront à la mairie, le 1er janvier, à onze heures du matin.

SAILLY-LEZ-LANNOY

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni dimanche à la mairie, sous la présidence de M. Jean Leuridan, maire.

Sur une observation de M. Deschamps, au sujet d'un fonctionnaire malade, le maire répond que ce dernier est en voie de guérison.

Les chemins vicinaux. — L'assemblée approuve un devis de 3.268 fr. 71 pour l'entretien des chemins vicinaux pendant quatre ans. L'adjudication pour ces travaux se fera à la préfecture et M. le maire sera présent. Les frais de timbre nécessités pour le traitement des cantonniers seront dorénavant à la charge de la commune.

Les écoles. — Le conseil autorise ensuite M. Buhrer à entreprendre les travaux complémentaires à l'école et vote un emprunt de 1.597 fr. 20 montant de la quote-part de la commune dans la dépense de réfection de l'école des garçons.

M. Lepers objecte que le travail exécuté l'hiver est mauvais ou du moins exposé à l'être. Le maire répond qu'il prendra toutes les garanties. « Quand on bâtit, dit-il, il vaut mieux faire du bon. Voyez, ajoute M. Leuridan, le presbytère construit il y a dix ans, il est plein de défectuosités ».

Au mot de presbytère, M. Deledalle sursaute, devient violet ,vert, jaune, oranger et rouge. Rassemblant ses idées, il fait tourner sa langue quelque vingt fois dans sa bouche, puis déclare solennellement que tout est bien sec au presbytère.

Toute la droite applaudit à tout rompre L'orateur est vivement félicité par ses collègues !! Quand l'assemblée est remise de ses émotions, elle décide de mettre en vente, à la mairie, dimanche prochain à onze heures, les vieux matériaux provenant des démolitions faites à l'école des garçons.

Puis la séance est levée.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

Conseil Municipal

La séance, annoncée pour 8 heures et demie, est ouverte à 9 heures dix. Vingt-sept conseillers sont en séance. M. Martin, secrétaire, lit les procès-verbaux des deux dernières séances qui sont adoptés après une petite question de M. Anglebert qui voudrait savoir si Podevi a répondu à la demande faite à la suite de la dernière séance. Oui, répond M. Salembien.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

On commence par voter pour les répartiteurs des contributions directes. Sont nommés : MM. Masuriel-Leclercq, Charles Derveaux.

Sont nommés répartiteurs suppléants : MM. Louis Bouche et Achille Barbieux.

M. Brassart, au nom de la commission des finances, rapporte sur les budgets primitifs du Collège de jeunes filles, internat et externat.

Pour l'externat, les recettes se montent à 32.816 fr., les dépenses à 31.236 fr., soit un excédent de recettes de 2.580 fr.

Pour l'internat, les recettes sont de 41.790 fr. et les dépenses aussi.

M. Dron fait remarquer que les dépenses de l'internat sont complètement à la charge de la ville, il espère que l'externat prendra une part de ces dépenses.

M. QUIVRON proteste contre le retard apporté au dépôt du budget. Nous pourrions avoir, dit-il, des réclamations ou des observations à faire,mais avec un budget discuté en extrême fin d'année, il est impossible de l'étudier et de le discuter.

M. DRON se plaint de l'attitude de M. Quivron, « Je ne m'attendais pas à votre sortie, dit-il, et plus vous auriez pu attendre d'être à la discussion du budget pour la faire. Je m'attendais plutôt à recevoir des compliments, et c'est par des reproches que vous accueillez le travail que nous avons fait. Nous avons pourtant eu assez de mal avec le budget. »

M. QUIVRON veut expliquer son intervention.

M. DRON — Ne discutez pas le budget, si vous voulez, renvoyez-le à une autre séance.

L'incident est clos.

HALLES ET MARCHE AUX LEGUMES

M. DRON lit un rapport sur les modifications à apporter aux locations des halles et à la tenue du marché aux légumes. La Commission des halles a décidé de faire de ces halles un marché couvert, dans lequel on mettrait un certain nombre de marchands fréquentant le marché des Halles.

Ce sera très utile, explique-t-il, non seulement pour les marchands mais aussi pour les acheteurs. La vie est chère à Tourcoing et on permettrait aux habitants de venir acheter à bas prix les légumes pour plusieurs jours.

M. COPPIN demande quelques explications et exprime, au nom des bouchers fréquentant les Halles, que celles-ci restent ouvertes jusqu'à six heures et demie.

M. DRON. — Prouvez-nous qu'il y a de bonnes raisons à donner pour cela.

PLUSIEURS CONSEILLERS. — Ils auraient plus de clients à la sortie des ateliers, à six heures.

M. DRON. — Nous voulons bien étudier la question.

M. COPPIN. — Si on ne veut pas donner satisfaction aux bouchers, ils ne viendront pas.

M. MASURIEL-LECLERCQ. — C'est toujours le même boucher qui se plaint ; il se plaindra toujours.

Le rapport est adopté.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

On renvoie à l'administration une demande de création d'une section d'employées au Conseil des prud'hommes.

POUR LES OUVRIERS ET AGENTS MUNICIPAUX

M. Dron lit un rapport concluant à l'attribution aux familles des agents et ouvriers municipaux, ne gagnant pas plus de 2.000 francs et ayant au moins 4 enfants, d'une gratification de 50 francs pour chaque enfant ayant moins de 16 ans.

Il résulte du relevé nominal dressé dans tous les services municipaux que le nombre des enfants ayant moins de 16 ans, appartenant à des familles de quatre au moins, s'élève à 154, en sorte qu'à raison de 50 francs par tête, la dépense annuelle s'élèvera à 7.700 fr.

BUDGET DES HOSPICES ET DU BUREAU DE BIENFAISANCE

La Commission des finances dépose les budgets primitifs des Hospices et du Bureau de bienfaisance pour 1909.

Enfin, sur rapport de M. Verbecke, on apporte des modifications au tableau des points d'arrêt de la ligne de tramways Croix-Rouge-Pont de Neuville, après avoir causé de l'entretien des chaussées pavées et empierrées en 1909, 1910 et 1911.

Le budget primitif de 1909

Le gros morceau de la séance, c'était le budget primitif pour l'année 1909.

M. DRON constate tout d'abord que les finances, sans être dans un état critique « n'ont plus cette élasticité qui permettait autrefois d'établir un budget sur des évaluations calculées d'après les règles administratives, mais en pratique très approximatives, avec la conviction que le rendement de l'ensemble de nos différentes sources de revenus ne pouvait réserver que des surprises agréables. « Aujourd'hui, dit-il, avec des ressources amoindries ou plus aléatoires, nous sommes obligés de faire face à des charges, les unes nouvelles, les autres anciennes devenues plus lourdes et qu'il n'est pas possible d'éviter sans faillir à la mission qui s'impose à des administrateurs conscients de développer tous les services susceptibles de contribuer au bien-être des habitants, à la mise en valeur de tous les éléments d'activité qui forment les villes prospères et assurent leur développement. »

Ensuite, le maire parle des attaques des adversaires et défend son administration. Puis il recherche pourquoi les recettes ont diminué, pourquoi les dépenses augmentent ; comment s'équilibrera le budget de 1909 ; comment il a chance de s'équilibrer les années suivantes.

Enfin, en terminant, il se glorifie de boucler son budget sans nouveaux centimes.

« Les contribuables de Lille, déclare-t-il, supportent 58 centimes additionnels.

Les contribuables de Roubaix supportaient 43 centimes auxquels il y a lieu d'en ajouter 15 qui viennent d'être votés, soit au total 58 centimes additionnels.

Les contribuables de Tourcoing sont restés au taux invariable depuis 1880, de 34 centimes 1/4.»

On donne lecture des différents articles des recettes ordinaires et extraordinaires et des dépenses du budget, dont voici la balance :

Recettes ordinaires 4.658.203 fr. 56. — Recettes extraordinaires 413.073 fr. 73. — Total 5.101.337 fr. 29.

Dépenses ordinaires 3.902.804 fr. 41. — Dépenses extraordinaires 1.162.684 fr. 54. — Total des dépenses 5.065.489 fr. 95.

C'est un excédent de 35.848 fr. 34.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES.

M. Saison, au nom de la Commission des finances, demande une augmentation de 100 fr., pour le traitement des employés de la mairie et frais de bureau et une augmentation de 100 fr. pour le nettoiement des rues et l'enlèvement des boues. Mais, en revanche, il réclame une diminution de 400 francs aux subventions à diverses sociétés, et une de 2.000 francs à l'article musique municipale, habillement et acquisition d'instruments.

Il en résulte une diminution de dépenses de 2.200 fr.

L'excédent de recettes sera donc de 38.048 fr. 34, au lieu de 35.848 fr. 34.

La noyée du Blanc-Seau

La dame qui est tombée à l'eau lundi soir, près du pont du Blanc-Seau et qui s'y noya, malgré le dévouement de M. Lécluse, employé d'octroi, a pu être identifiée dans la journée de mardi.

Elle s'appelle Hortense Buchet, 33 ans, femme Léon Dubreucq. Employée comme cuisinière chez M. Fauvarque, rue de Lille, 37, à Roubaix, où son mari est lui-même domestique, elle avait quitté son service lundi, à 10 heures du matin.

Depuis quelque temps cette femme ne jouissait plus de la plénitude de ses facultés mentales.

EXTRADITION

La gendarmerie de Tourcoing a reçu de cette de Mouscron le nommé Ernest Lavie, 30 ans, né à Dunkerque, réclamé par le parquet de Bordeaux sous l'inculpation d'abus de confiance.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 29 décembre 1908

Naissances. — Pille Simonne, rue Nationale, 122. — Degeldt Raymonde, rue Saint-Quentin, 1. — Desurmont Robert, rue A.-Testelin, 145. — Evrard Elisa, rue de Roubaix, 290. — Vanbrackel Jeanne, rue Fin-de-la-Guerre, 127. — Vandenbroede Jeanne, rue de Renck. — Ferla Henri, rue Jean-Burt.

Décès. — Vilse Clarisse, 43 ans, rue de Roubaix, 99. — Leconte Hippolyte, 68 ans, rue Nationale, 122.

LILLE

IMPORTANT INCENDIE

Un feu de cheminée mal éteint détermine un incendie, cause la destruction d'une tapisserie précieuse et 15,000 francs de dégâts

Dans l'immeuble autrefois occupé par une congrégation féminine au coin des rues de Roubaix et des Canonniers, M. Antoine Scrive, industriel, a fait aménager un splendide hôtel terminé depuis peu et qu'il habite avec sa famille.

Hier, vers une heure du soir, on avait constaté dans une chambre du second étage un léger commencement d'incendie qui s'était attaqué à la cheminée.

Les pompiers d'un poste de quartier l'éteignirent avec quelques bouteilles de sulfure, puis, ne remarquant plus rien d'anormal, quittèrent la maison.

Vers 6 heures, un coup de téléphone rappelle les pompiers.

Passant sur le palier du premier étage, des domestiques s'étaient aperçus qu'une tapisserie des Gobelins, posée à même le mur dans lequel passent des tuyaux du calorifère était en feu.

La tapisserie fut arrachée, le personnel s'employa à noyer sous de multiples seaux d'eau les flammes qui dévoraient l'étoffe, quand on vit qu'à son tour le parquet flambait.

A ce moment, les pompiers arrivaient. A coups de hache ils s'attaquèrent au plancher en feu, en coupèrent une large surface, empêchant ainsi l'extension du fléau.

A sept heures moins le quart, tout danger était disparu, mais les dégâts sont élevés.

Outre la tapisserie des Gobelins, dont la valeur dépassait 5,000 francs, un autre panneau précieux est détruit ; le plafond situé au-dessous de l'étage incendié et auquel des artistes mirent la main, est perdu.

Le montant des pertes serait de 15,000 fr. Un vice de construction du calorifère a déterminé l'incendie, qui a couvé longtemps avant que d'éclater.

M. Jénot, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête et procédé aux constatations.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés.

Audacieux « entolage »

Deux sœurs volent un billet de 1.000 francs à un ami de rencontre

C'est en vain que l'on prodigue les conseils de prudence aux hommes que l'occasion, l'herbe tendre, « la chaleur communicative... » d'un bon dîner convient à une excursion dans les music halls, cabarets de nuit et autres établissements où fourmillent les demoiselles d'abord facile.

Vous pouvez être certains que l'homme dans cette situation, bien loin de laisser en lieu sûr, au bureau de son hôtel ou ailleurs l'argent qu'il a sur lui, s'empressera d'en faire parade, changeant même avec ostentation les billets bleus qui allument les convoitises.

« Ce qui doit arriver, arrive à l'heure dite ». Les demoiselles au visage peint, considèrent les hommes au visage pâli par la noce ou enluminé par une digestion frôlant l'apoplexie, comme une proie naturelle qu'elles plument par droit presque divin.

Encore un imprudent plumé.

Un voyageur — peu soucieux de livrer son nom à la publicité et de compliquer sa mésaventure d'une scène conjugale — avait suivi dans leur chambre, 4, rue de Roubaix, deux jeunes personnes, deux sœurs dont les yeux étaient doux et les déhanchements prometteurs.

Il sortit de leur temple, allégé d'un billet de 1.000 francs qu'une main preste avait soutiré de son portefeuille et courut raconter son affaire à M. Jénot, commissaire du 3e arrondissement.

Quand la police se présenta au domicile indiqué, les oiseaux s'étaient envolés.

L'une de ces jeunes personnes s'était inscrite sur le registre des garnis de leur propriétaire sous le nom de Georgina Godebert, 26 ans, son amie n'avait pas décliné d'état-civil.

Mais la police soupçonne qu'il s'agit de deux sœurs, Suzanne Tullier, 25 ans et Marthe, 28 ans, nées à Tours, ayant demeuré rue du Vieux-Faubourg où elles pratiquèrent un entolage identique.

La Sûreté les recherche.

Au Parquet

UN VOL DE BIJOUX. — Nous avons parlé récemment de l'arrestation à Paris d'un sieur Guilbert au moment où il venait prendre possession de son courrier au bureau du Grand-Hôtel. Il avait été trouvé porteur de bijoux de provenance plus que suspecte et était, en outre, inculpé d'un méfait important commis à Lille.

En septembre, il avait dérobé à Mme Martin, rentière, rue Barthélemy-Delespaul, chez laquelle il était reçu, tous ses bijoux, représentant une somme de 6.000 francs.

Le peu délicat individu a été confronté avec sa victime, hier, dans le cabinet de M. Houeix, juge d'instruction.

Les questions du magistrat ont porté sur la façon dont Guilbert commit le vol et l'emploi qu'il fit des bijoux.

L'instruction continue.

BOHEMIENNES VOLEUSES. — M. Boulesteix, juge d'instruction, renvoie en correctionnelle Baptistine Dubecq, une audacieuse gypsie qui, en tirant les cartes dans une villa, à Lambersart, volait une fourrure à la servante qui avait fait appel à ses lumières.

Le même magistrat traduit également devant le tribunal Jeanne Vantersten, acrobate, qui, à Comines, se présentait chez les commerçants, demandant à échanger des sous marqués BB et « barbotait » monnaie et pièces blanches dans les compoirs.

LES PETITS VOLEURS DE RETICULES. — Renvoyés également devant les juges de la 3e chambre, Lavoisier Raymond, 14 ans, et Vandercruyssent Clément, 15 ans, auteurs d'un vol de réticule à l'église Saint-Maurice, au préjudice d'une dame habitant la rue du Molinel à Lille.

Misère !

Dans l'après-midi d'hier une scène lamentable émut au plus haut point, les voyageurs et les curieux dans la salle des Pas-Perdus du départ à la gare de Lille.

Une femme qu'entouraient sept petits enfants ,se lamentait et criait sa misère.

Comme elle se trouvait sans ressources à Armentières, on l'avait expédiée à Lille, lui disant de se débrouiller une fois là pour gagner Mouscron où elle a, paraît-il, son domicile.

Mais descendue du train à Lille, terminus de son permis, pouvait-elle avoir la criminelle folie de tenter de gagner à pied Mouscron, dans la neige des routes, traînant avec elle les sept petits grelottants ?

Pouvait-elle errer dans les rues de Lille jusqu'à ce qu'un agent charitable les ramassât tous pour les conduire au poste ?

La foule est toute d'une pièce, féroce dans ses colères ou poussant au plus haut point l'instinct de la solidarité humaine.

Parmi les témoins, une collecte s'organisa, les pièces blanches rapidement se mêlèrent aux sous et, sous les yeux d'un sergent de ville surveillant la régularité de l'opération, fut recueillie une somme suffisante pour que toute cette smala malheureuse puisse regagner ses pénates, avec une petite somme en plus comme viatique.

Nous ne dénigrerons personne en disant qu'il eut fallu trois jours à une administration pour accomplir la moitié de ce que firent les anonymes de la gare de Lille.

FAITES RAMONER VOS CHEMINEES

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'après-midi chez M. Dhérin, cabaretier, 185, rue de Paris.

Les pompiers du poste de la Housse s'en rendirent maîtres avec quelques bouteilles de sulfure.

Les dégâts sont insignifiants.

EMPLOYE INFIDELE

Le nommé Delemar Léon, 30 ans, domestique au service de M. Bourdon, confiseur, rue Lottin, était chargé de faire, pour son patron, les livraisons chez les épiciers, confiseurs, clients de la maison.

M. Bourdon eut connaissance ces jours-ci que son employé avait touché, sans lui en remettre le montant, diverses petites factures chez des clients habitant Fives pour la plupart.

Il a porté plainte contre son employé, qui a été laissé en liberté provisoire.

UN « GRIFFON » AILE

Un vélo à roues jaunes, cadre noir, valant 50 francs et portant la marque « Griffon » s'est envolé hier de dessous le hall de la Chocolaterie Delespaul-Havez, rue Nationale, 98.

La machine appartenait à M. Hector Franchomme et servait aux courses d'un employé.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRE

MAINS MUTILEES

Au tissage de toiles Noël Bertrix, rue Sainte-Hélène ouvrière épeuleuse, Elisa Villefert, 30 ans, en voulant enlever des déchets de fils enroulés autour d'un arbre en marche s'est fait arracher la phalangette du petit doigt de la main droite.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Chuffart la blessée regagna son domicile, 49, rue d'Alger, à La Madeleine.

— Occupé à travailler dans le magasin de charbons de M. Benjamin Pirlet, place de la Gare ,le domestique, Jean Vermesch, 31 ans, demeurant 38 rue d'Alger, à La Madeleine, a eu la main droite écrasée sous un éboulement de « gaillettes ».

MARCQ-EN-BARŒUL

DEVALISEURS DE JARDINS. — L'avant-dernière nuit, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans le jardin de M. Charles Desquiens, maraîcher, au hameau de l'Orangerie et ont dérobé 17 chassis de couches, d'une valeur de 250 francs environ.

Jusqu'à présent, malgré les recherches les plus actives, la police n'a pu recueillir aucun indice qui puisse la mettre sur la trace des voleurs.

HAZEBROUCK

La gr